Bulletin d'inscription-Vide ta chambre

Dimanche 29 novembre 2026

Salle polyvalente Les Granges Le Roi – rue des Popineaux –
91410 LES GRANGES LE ROI

De 9h00 à 17h00

Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

N° et Voie :

Code postal : Ville :

N° de la pièce d'identité :

Courriel :

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-5 du Code Pénal)

Réservetable(s) à **8 €** la table.

☐ Je suis adhérent, je suis éligible pour réserver maximum 2 tables à 5€ la table. Nombre de table :....

Je joins donc :

➢ Un chèque de €uros à l'ordre de IMPULSION
Ou
➢La somme de..... €uros en espèce, une facture vous sera adressée par mail
Ou
Possibilité de vous inscrire via HelloAsso via le QR CODE suivant :

Pour une inscription complète veuillez adresser à l'adresse suivante : 7bis rue d'Angerville 91410 LES GRANGES LE ROI :

Le bulletin d'inscription complété
Le règlement signé
Un paiement effectué

Joindre la photocopie de votre carte d'identité (dans le cadre de la RGPD nous nous engageons à détruire vos documents personnels dès l'événement passé)

Renseignements par mail à : impulsion91410@gmail.com

REGLEMENT :

Article 1 : L'événement Vide ta chambre, est réservé aux exposants particuliers, non professionnels.

Article 2 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

Article 3 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle préfectoral.

Article 4 : Les inscriptions seront prises en compte à réception du dossier complet : bulletin d'inscription complété + règlement signé + copie pièce d'identité + paiement.

Article 5 : Les numéros d'emplacements vous seront communiqués UNIQUEMENT le dimanche matin à votre arrivée.

Article 6 : Les emplacements sont payants. Les tables sont implantées par les organisateurs et, notamment pour des raisons de sécurité, ne peuvent être déplacées par les exposants. L'installation des exposants se fera à partir de 7 h 30 pour une ouverture au public à partir de 9 h 00 et le remballage interdit avant 17h00.

Article 7 : La vente est une bourse aux jouets, jeux et livres … uniquement réservée aux objets d'occasion. Aucun vêtement ne devra être exposé. La vente d'articles neufs est strictement interdite.

Article 8 : La vente de produits alimentaires est interdite.

Article 9 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, leur manipulation, leur installation ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 10 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à la commune.

Article 11 : Aucun remboursement ne sera possible en cas de désistement d'un exposant.

Article 12 : La possibilité est donnée aux exposants de se restaurer sur place.

Article 13 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 14 : Le présent règlement est à la disposition et affiché aux entrées de la salle polyvalente, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Article 15 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 novembre 2026.

Article 16 : La participation à cette manifestation entraine l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Date et signature :